



## RÈGLEMENT 1111-04-2024

### MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1111-2022, TEL QU'AMENDÉ, SUR LES NUISANCES

---

ATTENDU QUE le règlement 1111-2022 sur les nuisances a été adopté par le conseil municipal lors de sa séance du 16 janvier 2023;

ATTENDU QUE cet amendement vise à exclure en tant que nuisance la production de tout bruit causé par des activités agricoles en zone agricole, excluant les activités forestières;

ATTENDU QU'un avis de motion, dépôt et présentation du présent règlement ont été donnés à la séance ordinaire du conseil municipal du 2 juillet 2024;

En conséquence, le conseil décrète par le présent règlement ce qui suit, sujet à toutes les approbations requises par la Loi, à savoir :

#### ARTICLE 1. PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### ARTICLE 2. ABROGATION ET REMPLACEMENT DE L'ARTICLE 4.11

L'article 4.11 est abrogé et remplacé par le texte suivant :

Constitue une nuisance le fait d'exécuter et/ou faire exécuter des travaux susceptibles de causer du bruit de nature à troubler la paix, la tranquillité et/ou le bien-être d'une ou plusieurs personnes du voisinage, pendant les périodes suivantes :

- Lundi 21h00 au mardi 07h00;
- Mardi 21h00 au mercredi 07h00;
- Mercredi 21h00 au jeudi 07h00;
- Jeudi 21h00 au vendredi 07h00;
- Vendredi 21h00 au samedi 08h00
- Samedi 18h00 au dimanche 08h00;
- Dimanche 18h00 au lundi 07h00.

Le présent article ne s'applique pas lors de la production de tout bruit causé :

- par des travaux exécutés sous toute juridiction gouvernementale;
- par des travaux exécutés sous toute juridiction municipale;
- par des activités agricoles en zone agricole, excluant des activités forestières.

## Règlements de la Ville de Bromont



### ARTICLE 3. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

---

---

LOUIS VILLENEUVE,  
MAIRE

---

MARIE-PIER THERRIEN,  
GREFFIÈRE ADJOINTE



CERTIFICAT DU RÈGLEMENT 1111-04-2024  
MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1111-2022  
SUR LES NUISANCES

---

Avis de motion et dépôt : ..... 2 juillet 2024

Adoption du règlement : ..... 5 août 2024

Avis public final : ..... 6 août 2024

Entrée en vigueur : ..... 6 août 2024

---

LOUIS VILLENEUVE  
MAIRE

---

MARIE-PIER THERRIEN  
GREFFIÈRE ADJOINTE